

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 décembre 2020**  
~~~~~

**TABLEAU DES POSTES ET EFFECTIFS**  
**ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 décembre 2020 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire - Siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 décembre 2020.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILONG, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Martine LABEUR à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Gregory BRO à M. Jean-François SOTO, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT, M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 1
-------------	---------------	--------------	---

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement,*

**CONSIDERANT** que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour :

- Permettre la nomination d'agents suite à leurs recrutements sur le poste de Directeur Général Adjoint du Pole Attractivité et le poste d'Assistante du Président/DGS/Communication,
- Permettre la nomination suite à avancement de grades suite à la Commission Administrative Paritaire (CAP) de novembre sur les postes adaptés en terme de quotité de temps de travail,
- D'adapter la quotité de temps de travail au besoin.

**CONSIDERANT** qu'il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence, et de :

**Créer les emplois suivants :**

- Filière administrative : 1 poste d'attaché principal à temps complet
- Filière administrative : 2 postes d'adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Filière technique : 1 poste Agent de Maîtrise principal à temps complet
- Filière technique : 1 poste Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

**Corriger les emplois suivants :**

- Filière médico-sociale : 1 poste Educatrice de Jeunes Enfants de temps non complet à temps complet
- Filière médico-sociale : 3 postes Adjoint territorial d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe de temps Complètes à temps non complets

**CONSIDERANT** que dès retour du Centre de Gestion sur la CAP de novembre, les suppressions de postes en doublon seront prévues en Comité Technique et supprimés en suivant en Conseil communautaire,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,**

- d'adopter la proposition du Président et de créer les postes tels que définis ci-avant,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ci-annexé,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2450 le 15/12/2020  
Publication le 15/12/2020  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 15/12/2020  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201214-1352-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	5	35 h	
Attaché	13	35 h	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	14	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	9	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35	
Adjoint administratif	20	35 h	
Adjoint administratif	0	17.5/35	
Ingénieur principal	3	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	7	35 h	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	35 h	
Technicien	7	35 h	
Agent de maîtrise	7	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise principal	3	35h	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	12	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	27	35 h	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32 h	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30 h	
Adjoint technique	38	35 h	
Adjoint technique	1	17h30	
Adjoint technique	2	25/35	
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h	

Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	17/20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5.50/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	4.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	11.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	7.25/20	
Puéricultrice cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h	
Puéricultrice de classe normale	1	35 h	PUERICULTRICE TERRITORIALE
Puéricultrice Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	PUERICULTRICE CADRE DE SANTE
Infirmier en soins généraux hors classe	1	30/35	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	1	32/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	1	26/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	11	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	3	30/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	0	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX

Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	28 h	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	35 h	
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35h	
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	35h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation	9	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	6	30/35	
Adjoint d'animation	2	31.5/35	
Adjoint d'animation	1	31/35	
Adjoint d'animation	1	28	
Adjoint d'animation	1	27	
Adjoint d'animation	1	17.5/35	
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	35h	
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	31h	
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	30h	
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	28h	